

# Didier Le Gac

Député  
3<sup>e</sup> circonscription du Finistère

ENSEMBLE  
POUR LA REPUBLIQUE

didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh



## Communiqué de presse

10 juillet 2025

### Unanimité à l'Assemblée pour mieux protéger nos élus locaux et encourager l'engagement public

Didier Le Gac, député du Finistère, se félicite de l'adoption à l'unanimité, ce jeudi 10 juillet, de la proposition de loi visant à faciliter, à sécuriser et à encourager l'exercice du mandat d'élu local, dont il était rapporteur.

Déjà adopté en 2024 à l'unanimité au Sénat, ce texte transpartisan, attendu par les élus locaux, apporte des réponses concrètes et variées afin de mieux concilier leur vie personnelle et professionnelle avec leur mandat. Par exemple en matière de garde d'enfants, de congés maladie ou maternité, de frais de transport, de protection fonctionnelle, ou encore de formation.

Plus spécifiquement, le député se réjouit de la clarification obtenue avec la suppression des conflits d'intérêt dits « public-public » (article 18). Cette notion, qui n'existait dans aucune autre grande démocratie, créait un climat de suspicion à l'égard des élus. Dans le Finistère comme ailleurs, trop d'élus ont ainsi été poursuivis au titre de leur engagement public. Aussi, cette clarification permettra de sécuriser leur action.

Après le vote unanime d'aujourd'hui, Didier Le Gac souhaite une adoption définitive et rapide de cette proposition de loi à la rentrée, afin qu'elle puisse s'appliquer aux conseillers municipaux élus lors des prochaines élections municipales de 2026.

Vidéo de l'intervention en séance publique de Didier Le Gac sur l'article 18  
<https://www.youtube.com/watch?v=cyoSV5Ux8EM>